

**FORUM** : ONU Femmes

**QUESTION** : Promouvoir l'égalité juridique des sexes en renforçant des droits des femmes et des filles

**SOU MIS PAR** : la Suisse

L'Assemblée Générale,

*Se déclarant gravement préoccupée par l'égalité des sexes qui est un des principaux facteurs de plusieurs manifestations ou mécontentements mondiales de plus en plus extériorisés concernant les salaires ou la politique,*

*Rappelant que la résolution 1325 du conseil de sécurité énonce le fait de "faire en sorte que les femmes soient d'avantages représentées à tous niveaux de prises de décisions",*

*Ayant présent à l'esprit que sur 193 pays, seuls 16 sont dirigés par les femmes, soit 8,3%. La progression entre 2015 et 2017 est atrocement lente d'après le rapport de l'ONU femmes du 15 mars 2017,*

*Profondément préoccupée par le fait qu'il faudra cinquante ans pour atteindre la parité selon Martin Chugong secrétaire général de l'Union interparlementaire,*

*Notant que des campagnes ainsi que le festival Génération Égalité – Voices sont déjà organisées par ONU Femmes en 2021 pour dresser un bilan des progrès accomplis en matière d'égalité de genre, de se projeter sur de nouvelles avancées et d'accélérer les progrès en matière de droits des femmes et des filles. Ces campagnes ayant permis de rassembler 500 intervenants et près de 50 000 participants du monde entier, ainsi qu'attirer des investisseurs comme La Banque Mondiale qui s'est engagée à investir 10 milliards de dollars sur la période dans des programmes pour lutter contre les inégalités femmes-hommes, tout particulièrement dans 12 pays d'Afrique subsaharienne,*

1. *Déclare* et continu d'appliquer la garanti de l'égalité homme femme suite à l'article premier du préambule de la déclaration universelles des droits de l'homme adopté à Paris et signé par l'Assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1948 ;

2. *Demande* à tous les pays d'interdire de rédiger une offre d'emploi réservée à un seul sexe, de refuser une embauche ou de licencier en fonction du sexe ou de la situation de famille d'après la loi du 11 juillet 1975 ;

3. *Propose* d'instaurer des temps réservés à l'apprentissage de l'égalité fille-garçon dès le plus jeune âge ;

4. *Déclare* vouloir rester informer des évolutions de la question.